



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 28 août 2018, à 19 h 30, à la salle Hélène-Dubé, de l'école secondaire de Rivière-du-Loup, au 320, rue St-Pierre, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Martine Hudon, Yves Mercier, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre et Magali Émond.

Sont présents le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents les commissaires Alain Castonguay, Céline Langlais, Carole Lévesque, Nadia Tardif et Marie-Lyne Cayouette, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Michel Gagnon, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

Le commissaire Luc Mercier a prévenu de son absence.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 33)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. RE 2018-08-2949 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018
 - 3.1 Affaires découlant du procès-verbal
4. Autorisation de paiement des dépenses des commissaires et du directeur général
5. Mouvements de personnel
 - 5.1 Personnel enseignant
 - 5.1.1 Engagement d'enseignantes et d'enseignants à des postes réguliers pour l'année scolaire 2018-2019 – Liste de priorité d'emploi
 - 5.1.2 Engagement d'enseignantes et d'enseignants à des postes réguliers pour l'année scolaire 2018-2019
 - 5.1.3 Demande de congé sans traitement – Madame Lyne Gagnon, enseignante
 - 5.1.4 Demande de congé sans traitement – Madame Joëlle Hudon, enseignante
 - 5.1.5 Demande de congé sans traitement – Monsieur Charles Fortier, enseignant
 - 5.2 Personnel de soutien
 - 5.2.1 Engagement de personnel de soutien à des postes réguliers pour l'année scolaire 2018-2019
 - 5.2.1.1 Engagements à des postes réguliers pour l'année scolaire 2018-2019 – Personnel d'adaptation scolaire (TES et PEH)

- 5.2.1.2 Engagement à un poste régulier pour l'année scolaire 2018-2019 – Personnel des services de garde
- 5.2.1.3 Engagement à un poste d'agente de bureau, classe principale, aux Services éducatifs jeunes – Madame Francesca Bourgoïn
- 5.2.1.4 Engagement à un poste de concierge de nuit, classe 1, au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir – Madame Brigitte Gagnon
- 5.2.1.5 Engagement à un poste de technicienne en organisation scolaire aux Services éducatifs jeunes – Madame Vickie Jean
- 5.2.1.6 Engagement à un poste d'ouvrier d'entretien, classe II, à l'École secondaire Chanoine-Beaudet – Monsieur André Lévesque
- 5.3 Personnel professionnel
 - 5.3.1 Engagement à un poste de psychoéducatrice – Madame Laurie Lévesque
- 5.4 Autres mouvements de personnel
- 6 Autorisation de paiement final
- 7. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est suspendue à 19 h 36.

La séance reprend à 20 h 54.

3. RE 2018-08-2950 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 juin 2018 a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 juin 2018, puisqu'il a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il est présenté.

3.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Antoine Déry, directeur général, informe que tous les suivis au procès-verbal ont été faits.

4. RE 2018-08-2951 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DES COMMISSAIRES ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE soit autorisé le paiement des dépenses engagées par des commissaires et le directeur général sous réserve de la vérification des montants par le Service des ressources financières :

Yves Mercier	20,00 \$
Edith Samson	1 212,51 \$
Antoine Déry	482,61 \$

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. MOUVEMENTS DE PERSONNEL

5.1 PERSONNEL ENSEIGNANT

5.1.1 RE 2018-08-2952 ENGAGEMENT D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS À DES POSTES RÉGULIERS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI

CONSIDÉRANT les besoins d'enseignants pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager prioritairement des personnes inscrites à la liste de priorité d'emploi;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Martine Hudon et résolu :

QUE les enseignants suivants soient engagés à des postes réguliers pour l'année scolaire 2018-2019 :

Bastille, Geneviève	Primaire	Lanouette
Bélanger, Valérie	Mathématique et science	Secondaire de Rivière-du-Loup
Bossé, Julie	Primaire	Moisson-d'Arts
Bouchard, Sébastien	Mathématique et science	Secondaire de Rivière-du-Loup
Boulianne, Louis-Alexandre	Primaire	La Pruchière
Cayouette, Joanie	Adaptation scolaire	Secondaire de Rivière-du-Loup
Côté, Sandie	Adaptation scolaire	La Croisée I
Dubé, Hélène	Adaptation scolaire	Secondaire de Rivière-du-Loup
Dubé, Johanie	Primaire	L'Étoile-Filante
Dubé, Marilynne	Primaire	Notre-Dame-du-Portage
Dufour, Chloé	Éthique et culture religieuse	Secondaire de Rivière-du-Loup
Dumont, Émilie	Primaire	J.-C.-Chapais
Gauvin, Audrey	Anglais	Internationale St-François-Xavier
Gendron, Camille	Préscolaire	Des Vieux-Moulins
Gosselin, Janie	Primaire	Des Vents-et-Marées
Hudon, Joëlle	Éducation physique	Mgr-Boucher, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)
Laplante Bérubé, Marie-Hélène	Préscolaire	Desbiens
Lévesque, Mélanie	Mathématique et science	Secondaire de Rivière-du-Loup
Massé, Frédéric	Primaire	La Croisée II
Michaud, Étienne	Primaire	Saint-Philippe
Michaud, Marie-Pier	Primaire	Des Vieux-Moulins
Postras, Cindy	Français	Secondaire Chanoine-Beaudet
Rioux, Jérémie	Éducation physique	Notre-Dame, Saint-Philippe, J.-C.-Chapais et L'Amitié
Rioux, Lucie	Préscolaire	Saint-Modeste
St-Pierre, Myriam	Adaptation scolaire	Polyvalente La Pocatière
Tardif, Véronique	Primaire	La Chanterelle
Thériault, Martine	Primaire	Sacré-Cœur
Vézier, François	Français	Polyvalente La Pocatière

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.2 RE 2018-08-2953 ENGAGEMENT D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS À DES POSTES RÉGULIERS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

CONSIDÉRANT les besoins d'enseignants pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager des personnes inscrites à la liste de priorité d'emploi mais que celle-ci est épuisée;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé et qu'il recommande l'engagement des personnes suivantes à des postes d'enseignant régulier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Magali Émond et résolu :

QUE les enseignants suivants soient engagés à des postes réguliers pour l'année scolaire 2018-2019 :

Bérubé-Ouellet, Olivier	Musique (primaire)	Sacré-Cœur Monseigneur-Boucher
Gagné, Valérie	Musique (primaire)	La Pruchière L'Étoile-Filante L'Orée-des-Bois La Marée-Montante
Pelletier, Stéfany	Anglais (primaire)	Monseigneur-Boucher Saint-Bruno Internationale St-François-Xavier Saint-Louis (Saint-Joseph)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.3 RE 2018-08-2954 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT – MADAME LYNE GAGNON, ENSEIGNANTE

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Gagnon, enseignante à l'école Joly de Rivière-du-Loup, demande un congé sans traitement pour l'année scolaire 2018-2019, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la clause 5-15.04 de la convention collective du personnel enseignant, la commission scolaire peut permettre à un enseignant de s'absenter sans traitement pour tout motif qu'elle juge valable;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE soit accordé à madame Lyne Gagnon, enseignante, un congé sans traitement pour l'année scolaire 2018-2019, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.4 RE 2018-08-2955 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT – MADAME JOËLLE HUDON, ENSEIGNANTE

CONSIDÉRANT QUE madame Joëlle Hudon, enseignante en éducation physique dans les écoles Monseigneur-Boucher, Saint-Louis de Saint-Joseph et Sainte-Hélène, demande un congé sans traitement pour l'année scolaire 2018-2019, soit du 24 août 2018 au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la clause 5-15.04 de la convention collective du personnel enseignant, la commission scolaire peut permettre à un enseignant de s'absenter sans traitement pour tout motif qu'elle juge valable;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE soit accordé à madame Joëlle Hudon, enseignante, un congé sans traitement pour l'année scolaire 2018-2019, soit du 24 août 2018 au 30 juin 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.5 RE 2018-08-2956 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT – MONSIEUR CHARLES FORTIER, ENSEIGNANT

CONSIDÉRANT QU'un poste de conseiller pédagogique aux Services éducatifs jeunes est devenu temporairement vacant pour la période du 13 août 2018 au 10 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert, qu'un comité de sélection a été formé et qu'il recommande l'engagement de monsieur Charles Fortier au poste de conseiller pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Fortier a obtenu un contrat à temps partiel comme enseignant en anglais au secondaire pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE, étant un enseignant à temps partiel, monsieur Charles Fortier ne peut bénéficier de la clause 5-15.04 pour une demande de congé sans traitement;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE soit accordé à monsieur Charles Fortier, enseignant, un congé sans traitement pour l'année scolaire 2018-2019 afin d'occuper un poste temporairement vacant de conseiller pédagogique aux Services éducatifs jeunes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 PERSONNEL DE SOUTIEN

5.2.1 ENGAGEMENT DE PERSONNEL DE SOUTIEN À DES POSTES RÉGULIERS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

5.2.1.1 RE 2018-08-2957 ENGAGEMENTS À DES POSTES RÉGULIERS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – PERSONNEL D'ADAPTATION SCOLAIRE (TES ET PEH)

CONSIDÉRANT les besoins de personnel en adaptation scolaire pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont été ouverts et qu'ils ont été pourvus conformément aux dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE les personnes suivantes soient engagées à des postes réguliers à temps plein avec mise à pied temporaire, pour l'année scolaire 2018-2019 :

En date du 24 août 2018 :

Caroline Cimon,
technicienne en éducation spécialisée, École La Croisée

Johanne Caron,
technicienne en éducation spécialisée, École polyvalente La Pocatière

Mélanie Bérubé,
technicienne en éducation spécialisée, École Roy et Joly

Marie-Pierre Sirois,
technicienne en éducation spécialisée, École internationale
Saint-François-Xavier

Mélanie Lagacé,
technicienne en éducation spécialisée, École Lanouette

Chantal Dionne,
technicienne en éducation spécialisée, École Hudon-Ferland

Caroline Migneault,
technicienne en éducation spécialisée, École Monseigneur-Boucher

Ginette Bonenfant,
technicienne en éducation spécialisée, École Sacré-Cœur

Hélène Lapointe,
technicienne en éducation spécialisée, École Sacré-Cœur

Sylvie Michaud,
technicienne en éducation spécialisée, École secondaire de
Rivière-du-Loup

Véronique Ruest,
technicienne en éducation spécialisée, École secondaire de
Rivière-du-Loup

Isabelle Robichaud,
technicienne en éducation spécialisée, École secondaire
Chanoine-Beaudet

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.2.1.2 RE 2018-08-2958 ENGAGEMENT À UN POSTE RÉGULIER
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 –
PERSONNEL DES SERVICES DE GARDE**

CONSIDÉRANT les besoins de personnel dans les services de garde pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert et qu'il a été pourvu conformément aux dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE la personne suivante soit engagée, à un poste régulier à temps plein avec mise à pied temporaire, pour l'année scolaire 2018-2019 :

En date du 27 août 2018 :

Samantha Jalbert,
technicienne en service de garde, Service de garde Le Petit-Boisé,
École de l'Orée-des-Bois

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2.1.3 RE 2018-08-2959 ENGAGEMENT À UN POSTE D'AGENTE DE BUREAU, CLASSE PRINCIPALE, AUX SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES – MADAME FRANCESCA BOURGOIN

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agente de bureau, classe principale, régulier temps plein, est vacant aux Services éducatifs jeunes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste qui fait partie du plan d'effectif du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert, qu'un comité de sélection a été formé et qu'il recommande l'engagement de madame Francesca Bourgoïn au poste d'agente de bureau, classe principale, régulier temps plein, aux Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Martine Hudon et résolu :

QUE madame Francesca Bourgoïn soit engagée en date du 6 août 2018, à un poste d'agente de bureau, classe principale, régulier temps plein, aux Services éducatifs jeunes, sous réserve d'une période d'essai de 60 jours effectivement travaillés tel que stipulé aux dispositions de la clause 1-2.15 de la convention collective régissant le personnel de soutien.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2.1.4 RE 2018-08-2960 ENGAGEMENT À UN POSTE DE CONCIERGE DE NUIT, CLASSE I, AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR – MADAME BRIGITTE GAGNON

CONSIDÉRANT QU'un poste de concierge de nuit, classe I, régulier temps plein, est vacant au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste qui fait partie du plan d'effectif du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert, qu'un comité de sélection a été formé et qu'il recommande l'engagement de madame Brigitte Gagnon au poste de concierge de nuit, classe I, régulier temps plein, au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE madame Brigitte Gagnon soit engagée en date du 6 août 2018, à un poste de concierge de nuit, classe I, régulier temps plein, au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir, sous réserve d'une période d'essai de 60 jours effectivement travaillés tel que stipulé aux dispositions de la clause 1-2.15 de la convention collective régissant le personnel de soutien.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.2.1.5 RE 2018-08-2961 ENGAGEMENT À UN POSTE DE
TECHNICIENNE EN ORGANISATION
SCOLAIRE AUX SERVICES ÉDUCATIFS
JEUNES – MADAME VICKIE JEAN**

CONSIDÉRANT QU'un poste de technicienne en organisation scolaire, régulier temps plein, est vacant aux Services éducatifs jeunes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste qui fait partie du plan d'effectif du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert, qu'un comité de sélection a été formé et qu'il recommande l'engagement de madame Vickie Jean au poste de technicienne en organisation scolaire, régulier temps plein, aux Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Magali Émond et résolu :

QUE madame Vickie Jean soit engagée en date du 6 août 2018, à un poste de technicienne en organisation scolaire, régulier temps plein, aux Services éducatifs jeunes, sous réserve d'une période d'essai de 90 jours effectivement travaillés tel que stipulé aux dispositions de la clause 1-2.15 de la convention collective régissant le personnel de soutien.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.2.1.6 RE 2018-08-2962 ENGAGEMENT À UN POSTE D'OUVRIER
D'ENTRETIEN, CLASSE II, À L'ÉCOLE
SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET –
MONSIEUR ANDRÉ LÉVESQUE**

CONSIDÉRANT QU'un poste d'ouvrier d'entretien, classe II, régulier temps plein, est vacant à l'École secondaire Chanoine-Beaudet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste qui fait partie du plan d'effectif du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert, qu'un comité de sélection a été formé et qu'il recommande l'engagement de monsieur André Lévesque au poste d'ouvrier d'entretien, classe II, régulier temps plein, à l'École secondaire Chanoine-Beaudet;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE monsieur André Lévesque soit engagé en date du 3 juillet 2018, à un poste d'ouvrier d'entretien, classe II, régulier temps plein, à l'École secondaire Chanoine-Beaudet, sous réserve d'une période d'essai de 60 jours effectivement travaillés tel que stipulé aux dispositions de la clause 1-2.15 de la convention collective régissant le personnel de soutien.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3 PERSONNEL PROFESSIONNEL

**5.3.1 RE 2018-08-2963 ENGAGEMENT À UN POSTE DE
PSYCHOÉDUCATRICE – MADAME LAURIE
LÉVESQUE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de psychoéducatrice, régulier temps plein à 100 %, a été ouvert aux Services éducatifs jeunes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste qui fait partie du plan d'effectif du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a suivi la séquence prévue à l'article 5-2.00 de la convention collective des professionnels;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé et qu'il recommande l'engagement de madame Laurie Lévesque au poste de psychoéducatrice;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE madame Laurie Lévesque soit engagée à un poste de psychoéducatrice, régulier temps plein à 100 %, aux Services éducatifs jeunes en date du 13 août 2018, sous réserve d'une période d'essai de douze (12) mois comme stipulé aux dispositions de la clause 5-3.02 de la convention collective régissant le personnel professionnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. RE 2018-08-2964 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 21 H 12)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général,

La présidente,

Eric Choinière

Edith Samson